

*Impôt sur le revenu—Loi*

Cette situation a amené le gouvernement fédéral à s'ingérer une fois de plus dans un domaine de compétence provinciale, car de la façon dont on a procédé, les provinces doivent donner aux priorités fédérales le pas sur les leurs. Qu'est devenu le fédéralisme coopératif? N'était-ce encore qu'un mythe?

Il arrive parfois également qu'après avoir institué des programmes à frais partagés, comme c'est le cas des programmes d'assurance-santé ou de subventions à l'enseignement supérieur, le gouvernement fédéral se soustraie à ses engagements, ou menace de le faire, en diminuant sa participation. Les domaines de la santé et de l'enseignement relèvent d'abord des provinces. Celles-ci ont élaboré des projets et contracté des engagements en tenant compte des promesses du gouvernement fédéral, et lorsque celui-ci diminue sa participation à de tels programmes ou menace de s'en retirer, ce sont les gouvernements provinciaux qui doivent subir les retombées politiques de telles décisions. Comme je l'ai déjà signalé, les provinces ont déjà trop peu de marge de manœuvre en matière fiscale, et nous avons là un autre exemple d'ingérence fédérale dans des domaines de ressort provincial.

Une autre attitude se dégage des débats sur le bill C-56. Je parle à titre de simple Canadien, mais j'espère que mon opinion est partagée par de nombreux autres. Elle a trait à l'expression qu'a utilisée le premier ministre en réponse à certaines questions à la Chambre. Le premier ministre s'est servi de l'expression «marché commun canadien». J'ai présenté une motion en vertu de l'article 43 du Règlement dans laquelle je signalais que le Canada n'était pas un marché commun, mais un pays uni pourvu d'un gouvernement national pour tous les Canadiens avec dix associés provinciaux égaux. C'est une association depuis le jour où les pères de la Confédération fondaient le pays. De fait, ces négociations n'auraient pas abouti si elles avaient été de moindre importance. Quiconque étudie l'histoire du Canada se rend parfaitement compte dans ces pages historiques que les pères de la Confédération tentaient d'édifier un pays fondé sur la collaboration et une association à parts égales. Il n'en était pas de même aux États-Unis.

Voici le texte de la motion:

Que cette Chambre affirme que le Canada est un État fédéral composé d'un gouvernement national pour tous les Canadiens et dix associés provinciaux égaux.

Je croyais, monsieur l'Orateur, que la réponse serait évidemment un oui retentissant qui constituerait une affirmation de nous-mêmes, mais il n'y a eu qu'un seul non résigné émanant des banquettes du gouvernement. Un marché commun est une association d'États souverains qui se sont joints pour des raisons commerciales ou autres en vue de faire progresser leur cause commune. Il faut souligner qu'ils demeurent des États souverains, soit par exemple le Marché commun européen. Les provinces ne sont pas des États souverains mais des associés égaux dans une confédération fédérale formant le pays. J'espère que le premier ministre élucidera cette déclaration et si nous voulons préserver l'unité au Canada, qu'il cessera d'employer cette expression. J'espère aussi que le premier ministre prendra bonne note de mon plaidoyer.

[M. Epp.]

● (1542)

Enfin, le budget du 10 avril a fait ressortir une chose, et c'est que, lorsque le premier ministre, son cabinet et ses partisans ont épuisé tous leurs arguments, ils se drapent alors dans le drapeau canadien et déclarent que si nous ne sommes pas d'accord avec eux, c'est que nous sommes contre l'unité. Les vues du premier ministre—surtout quand il prétend que nous sommes un marché commun—doivent-elles s'imposer? Si nous ne sommes pas d'accord, est-ce alors que nous ne sommes pas Canadiens? Imaginez, monsieur l'Orateur; si nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement, soudain nous devenons des Canadiens de caractère douteux.

En fin de compte, que restera-t-il du budget du 10 avril? Ce ne sera pas la taxe de vente ni ce qu'un tel aura obtenu de celui-ci ou de celui-là; ce sera le souvenir d'un gouvernement fédéral inflexible, qui a imposé ses volontés, plutôt que d'un gouvernement intéressé à maintenir l'unité du pays et à renforcer sa fibre économique.

**Des voix:** Bravo!

**M. Peter Stollery (Spadina):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais seulement signaler à mon ami, le député de Provencher (M. Epp), qu'étant arrivé un peu en retard, j'ai manqué le début de son discours; mais sauf erreur, il a cité des passages choisis de la *Free Press* de Winnipeg. Quant on me l'a signalé, j'ai rétorqué que mon ami de Provencher (M. Epp) ne ferait jamais une chose pareille.

Mais en écoutant son discours, je l'ai entendu expliquer qu'il était en faveur de réductions de taxes, et que s'il lui incombait d'établir un budget, il réduirait les impôts, tout en maintenant cependant qu'il est contre toute forme de déficit. C'est comme s'il estimait qu'une réduction d'impôt ne coûte rien au Trésor. Il a ajouté que les provinces ont moins d'espace fiscal; pourtant, nous savons que les provinces et les municipalités, prises ensemble, représentent 60 p. 100 de l'assiette fiscale.

Je croyais toujours que le député ne déformerait pas ce qui a paru dans la *Free Press* de Winnipeg, mais il a poursuivi en expliquant l'association fédérale-provinciale mise au point en 1867. Je conseille à mon honorable ami de lire les débats de la Confédération qui eurent lieu à Québec en 1865. Cette lecture lui permettrait de mieux comprendre le concept mis en œuvre en 1867. Les débats des députés du Haut-Canada et du Bas-Canada furent longs et animés, et je crois que le député de Provencher apprendrait beaucoup s'il prenait la peine de lire le petit livre publié par McClelland et Stewart, à Toronto, dans la collection Nouvelle bibliothèque canadienne.

Quoi qu'il en soit, il citait des passages choisis de la *Free Press* de Winnipeg qui, sauf erreur, a appuyé énergiquement le gouvernement et recommande que nous ne fassions plus aucune concession au Québec ni aux autres provinces dans l'affaire de la taxe de vente. Je crois que le conflit s'étend actuellement à trois ou quatre provinces.

Il est curieux de constater qu'à la Chambre des communes, il suffit de toucher la corde sensible pour obtenir une réaction des députés d'en face. Ils ne veulent rien savoir de tout ce qui peut ressembler de loin à des faits, mais ils écoutent tant que l'on est à côté de la question et en pleine fiction.